

MAIRIE
DU MESNIL-SAINT-DENIS
(Yvelines)
Tél. 952 84 52

Le Mesnil-Saint-Denis, le 4 Décembre 68

annexe 1

Monsieur le Président
de l'Association Syndicale Libre
des Résidences du Château

78- MESNIL-SAINT-DENIS

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part d'une lettre du 12 Avril 1968, adressée à "LEVITT-FRANCE" par la Société Sablaise des Eaux, qui stipule "Dans la mesure où nous aurions à procéder à des réparations, améliorations ou renforcements, dépassant le cadre de l'entretien ou du renouvellement dû par notre Société, nous nous verrions dans l'obligation d'en faire subir les frais aux Associations Syndicales des Résidences du Château".

Je vous confirme ce que je vous ai dit au cours d'un entretien récent.

La Commune a pris en charge le réseau d'eau des "Résidences" en Juillet 1967, à la suite d'accords pris avec la Société LEVITT antérieurement à la création des Associations Syndicales et antérieurement à la délivrance du permis de construire.

Si des améliorations ou des renforcements sont nécessaires, la Commune en aucun cas ne se retournera contre les Associations Syndicales.

Suivant ce qu'il résultera de l'enquête que nous avons demandée à Monsieur le Préfet, à la suite des incidents de Juillet, la Commune mettra en cause la Société LEVITT ou les entreprises intéressées. De toutes les façons, la Commune tiendra les engagements pris.

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire